

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE  
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**  
**Personnel and Administration Section**  
Tél. : +322 5515643-754  
e-mail : [adminfin@rp-grece.be](mailto:adminfin@rp-grece.be)

Brussels, 23 June 2025  
Protocol No: 3935

To: a) [airclim@airclim.be](mailto:airclim@airclim.be)  
b) [info@geert-wachtelaer.be](mailto:info@geert-wachtelaer.be)  
c) [probeclim@gmail.com](mailto:probeclim@gmail.com)

**Subject: "Appel d'offres pour la fourniture et l'installation de quatre nouveaux climatiseurs dans le bâtiment de la Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE"**

La Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE invite à soumettre une proposition et à attribuer directement le marché par la signature d'un contrat pour la fourniture et l'installation de quatre (4) nouveaux climatiseurs dans le bâtiment de la Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE. Le coût estimé peut atteindre **25 000,00 euros TTC**, conformément au cahier des charges ci-joint. Le strict respect de ces spécifications constitue une condition essentielle à la sélection de l'offre finale.

L'offre évaluée doit inclure :

- Le coût, hors et avec TVA, des travaux et de la fourniture des matériaux nécessaires ;
- Sa durée de validité, d'au moins un mois.

Le critère d'attribution est l'offre économiquement la plus avantageuse. Les offres doivent respecter intégralement les conditions spécifiées et le coût total, toutes dépenses comprises, **ne doit pas dépasser 25 000,00 euros TTC**. Les personnes intéressées doivent compléter et signer le tableau ci-joint contenant la description des travaux et la fourniture des matériaux, puis soumettre leur offre soit par voie électronique (au format PDF) à l'adresse e-mail : [adminfin@rp-grece.be](mailto:adminfin@rp-grece.be), soit par courrier postal, soit sous pli fermé au secrétariat de la cellule Administration-Organisation du MAEE (19-21, rue Jacques De Lalaing, 1040 Bruxelles), **au plus tard le vendredi 27 juin à 16h00**, en indiquant la date limite en objet. Les offres soumises après la date limite ne seront pas prises en compte.

Avant la mission, le contractant doit fournir :

- Informations fiscales et d'assurance
- Statuts de la société ou attestation d'inscription à la Chambre de commerce
- Coordonnées bancaires (certificat IBAN).

La Représentation permanente se réserve le droit de demander aux participants les informations complémentaires nécessaires à la documentation et à l'évaluation des offres, et les entrepreneurs sont tenus de les fournir. Elle se réserve également le droit d'annuler la procédure et de la répéter, avec ou sans modification des conditions. Les participants ne peuvent prétendre à aucun remboursement dans ce cas. Les offres des opérateurs économiques non invités à soumissionner ne seront pas prises en compte. La décision d'attribution sera notifiée électroniquement à l'entrepreneur.

Le Représentant permanent  
Ioannis Vralias  
Ambassadeur



TABLEAU DE DESCRIPTION DES CLIMATISEURS ET TRAVAUX
Fourniture et installation de quatre nouveaux climatiseurs aux 6e et 7e étages de l'immeuble de la Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE, situé au 19-21, rue Jacques De Lalaing - 1040 Bruxelles, comme suit :
<b>A. DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>
a. Au 6e étage (bureau 610)
- Installation de deux (2) nouveaux climatiseurs de type split, refroidissement/chauffage, technologie Inverter, réfrigérant R32, classe énergétique A++ ou supérieure, puissance thermique de 12 BTU, montage mural ou plafonnier. Unités intérieure et extérieure, raccordement électrique, test de fonctionnement. Garantie de bon fonctionnement d'une durée minimale de deux ans. Garantie machine du fabricant.
b. Au 7e étage (bureau 708)
- Démontage/désinstallation de deux (2) anciennes unités de climatisation murales (Airwell 24 BTU), déconnexion sécurisée et transfert à un organisme agréé (recyclage). - Installation de deux (2) nouveaux climatiseurs de type split, froid/chaud, technologie Inverter, réfrigérant R32, classe énergétique A++ ou supérieure, puissance thermique à partir de 24 BTU, montage mural. Unités intérieure et extérieure, raccordement électrique, test de fonctionnement. Garantie de bon fonctionnement d'une durée minimale de deux ans. Garantie machine du fabricant.
<b>B. MATÉRIAUX</b>
Outre les climatiseurs, tous les matériaux nécessaires et appropriés (techniques et électriques) à la bonne exécution des travaux, au choix de l'entrepreneur.
<b>C. RESTAURATION</b>
1. Transport et évacuation des déchets vers une zone dédiée par l'entrepreneur. 2. Remise en état, rangement des locaux.
<b>D. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES.</b>
-L'entrepreneur, lors de la remise de son offre, doit également soumettre un calendrier précis d'exécution des travaux, dont le non-respect peut donner lieu à une demande d'indemnisation de la part du R.P. L'entrepreneur est seul responsable de l'assurance des ouvriers chargés de l'exécution des travaux, de la délivrance des permis éventuels et de la prise de toutes les mesures de sécurité nécessaires pendant l'exécution des travaux, conformément à la législation belge.
L'entrepreneur garantit la bonne exécution des travaux et le fonctionnement des machines, en fournissant une garantie pour les matériaux et leur installation, pendant au moins deux ans.
<b>COÛT BUDGÉTAIRE (TVA INCLUSE)</b> 25.000,00 euros

## FORMULAIRE DE SOUMISSION D'OFFRE FINANCIÈRE

	DESCRIPTION DES CLIMATISEURS/ TRAVAUX	COST IN EURO		
		MONTANT HORS TVA	TVA 21%	MONTANT TOTAL TVA INCLUSE
	<b>Sixième étage (bureau 610)</b> Installation de deux nouveaux climatiseurs : (Salle A) Marque : ..... Unité intérieure : ..... Unité extérieure : ..... Appareil mural : ..... BTU (énergie thermique) : ..... Technologie Inverter : ..... Réfrigérant R32 ..... Classe énergétique : .....			
1.	(Salle B) Marque : ..... Unité intérieure : ..... Unité extérieure : ..... Appareil mural : ..... BTU (énergie thermique) : ..... Technologie Inverter : ..... Réfrigérant R32 ..... Classe énergétique : .....	Matériel :  Travail :		
	Installation, raccordement, test fonctionnel			
2.	<b>Septième étage (bureau 708)</b> A. Dépose de deux (2) anciens climatiseurs et élimination auprès d'un organisme agréé (recyclage)  B. Installation de deux (2) nouveaux climatiseurs Marque : ..... Unité intérieure : ..... Unité extérieure : ..... Mur ou plafond : ..... BTU (énergie thermique) : ..... Technologie Inverter : ..... Réfrigérant R32 ..... Classe énergétique : .....	Matériel :  Travail :		
	Installation, raccordement, test fonctionnel			
3.	Garantie du matériel Garantie d'installation	Années :  Années :		
	<b>COÛT TOTAL DES CLIMATISEURS</b>			
	<b>COÛT TOTAL DES TRAVAUX</b>			

OFFRE TOTALE DE L'ENTREPRISE EN EUROS			
<b>*Le montant total de l'offre comprend la main-d'œuvre et l'approvisionnement des matériaux nécessaires.</b> <b>Délai de réalisation du projet: quatre mois maximum.</b>			

Bruxelles (date) : .....

Signature/Cachet de la société : .....

Nom/Qualité du signataire .....